



CINÉMA

## Le CNC s'engage pour le sous-titrage et l'audiodescription

Date de publication : 25/02/2020 - 11:21

**Le CNC, qui accueillera le 26 février prochain la 3<sup>e</sup> édition du prix Marius, a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier trois mesures visant à améliorer l'accès du cinéma aux personnes en situation de handicap.**

La réalisation des fichiers de sous-titrage pour les sourds ou malentendants et d'audiodescription pour les aveugles ou malvoyants (soit au total 1,5 million de Français) sont désormais obligatoires pour la délivrance de l'agrément des films français. Cette mesure s'applique à tous les supports, ce qui signifie que les fichiers devront être exploitables en salle, sur DVD, en VOD et à la télévision. La mesure, qui fait suite à une concertation de l'ensemble des professionnels du secteur, y compris les associations représentant les handicapés sensoriels, permet désormais à tous les films français agréés, soit environ 225 œuvres par an, d'être audiodécrites et sous-titrées.

Le CNC a également accru son aide aux producteurs pour la réalisation des travaux de

sous-titrage et d'audiodescription : les films les plus fragiles (moins de 4 M€) pourront ainsi être aidés davantage.

Enfin, le CNC a décidé de créer un Observatoire de l'accessibilité qui se réunira deux fois par an avec l'ensemble des acteurs de la filière : associations d'aveugles et de sourds, associations de personnes en situation de handicap, production, distribution, salles, télévisions, plateformes, prestataires techniques, audio-descripteurs, sous-titreurs...

## Jean-Philippe Guerand

© crédit photo : DR

---

Tags :

CNC

SOUS-TITRAGE

AUDIODESCRIPTION

PRIX MARIUS

OBSERVATOIRE DE L'ACCESSIBILITÉ

---